

# TOUT PRÈS



## À PROPOS

### La proximité et le conseil

Plus qu'un simple fournisseur d'énergies, SÉOLIS est à vos côtés pour vous conseiller et vous aider à réaliser vos projets. Cinq agences clientèle réparties sur le département permettent d'être en lien direct avec vous.

Notre centre d'appels intégré à l'entreprise, et situé à Niort, offre une écoute permanente et un service en prise avec les réalités du terrain. Nos conseillers, que ce soit en agence ou par téléphone, sont là pour répondre à vos demandes concernant vos factures, la gestion de vos contrats, pour vous conseiller quant à leur optimisation, et pour vous accompagner dans la maîtrise et la réduction de votre consommation d'énergie.

Enfin, grâce à votre Agence en ligne, vous pouvez accéder à vos contrats d'électricité et de gaz et effectuer, gratuitement et sans vous déplacer, de nombreuses opérations : estimation de votre prochaine facture, relève de votre compteur pour les foyers encore non équipés des compteurs communicants Linky, paiement et justificatif de domicile...

SÉOLIS, Votre énergie est ici !

À bientôt.

Maxime Outhier  
Directeur commercial

## LE CHIFFRE

# 83 159

C'est le nombre  
d'appels téléphoniques  
reçus par nos conseillers durant  
le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## À SAVOIR

### Maîtriser sa consommation d'énergie pour réduire sa facture

**L**a part du poste énergie dans le budget d'un ménage tend à augmenter. Mais il est possible de la contenir, en gérant au mieux sa consommation.

#### • Visualiser sa consommation d'énergie pour adapter son comportement

La première étape pour réduire sa consommation d'énergie est de la connaître. Les compteurs Linky communicants, en cours d'installation sur le département, permettent de suivre quotidiennement sa consommation et de mieux la maîtriser.

Le taux de déploiement du Linky GÉRÉDIS en Deux-Sèvres s'élève mi-2024 à plus de 54 %. Les données de consommation sont consultables à tout moment via un espace client individuel et sécurisé sur : [espace-client.linkygeredis.fr](http://espace-client.linkygeredis.fr)

#### • Option heures pleines / heures creuses : programmer ses appareils pour consommer malin

Profitez d'un tarif avantageux durant 8 heures par jour (en fonction de votre plage) et programmez vos appareils énergivores, tels que le lave-linge, le lave-vaisselle ou le chauffe-eau, sur ces créneaux horaires afin de réaliser des économies significatives.

#### • Option Tempo : faire des économies en décalant ses consommations

Adaptez votre consommation selon la couleur des jours (bleu, blanc, rouge) :

• 300 jours à prix très avantageux (jours bleus).

• 43 jours à prix avantageux (jours blancs, hors dimanches).

• 22 jours à tarif élevé (jours rouges, répartis entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, sauf samedis, dimanches et jours fériés).

**Conseil :** une énergie de substitution au chauffage électrique est conseillée avec cette option, même si, en période de froid plus intense, il ne peut y avoir que jusqu'à 5 jours rouges Tempo consécutifs (du lundi au vendredi).

Quelle que soit la couleur du jour, un tarif économique 8 heures par jour (entre 22 h 00 et 6 h 00) permet également de différer ses consommations.



#### • Vous vous interrogez sur l'option tarifaire la plus avantageuse pour vous ?

Simulez en quelques clics l'option la plus économique : [www.seolis.net/particulier/calculette/](http://www.seolis.net/particulier/calculette/)

EN CLAIR

# L'entretien régulier de vos équipements de chauffage

**C**haudière électrique, pompe à chaleur, chauffe-eau : l'entretien régulier de vos équipements de chauffage permet de réduire les pannes, d'augmenter la longévité des appareils et d'améliorer les performances de votre installation. Pensez-y !

## ● Chaudières électriques :

Un entretien annuel effectué par un professionnel est recommandé.

Il procédera à un nettoyage approfondi de l'ensemble des parties de la chaudière, à l'intérieur comme à l'extérieur de la structure, et vérifiera son bon fonctionnement en prenant soin de supprimer les éventuels dépôts de tartre.

## ● Pompe à chaleur :

Entretenir sa pompe à chaleur (PAC) est une obligation depuis juillet 2020. Un professionnel doit vérifier l'état de votre pompe à chaleur au moins une fois tous les deux ans. Cependant, un contrôle annuel est recommandé, puisqu'il permet d'avoir un meilleur suivi.

Durant l'inspection, le chauffagiste, de préférence RGE QualiPAC, vérifiera son bon fonctionnement, les réglages



de votre système de chauffage, la propreté des filtres, l'étanchéité de l'unité extérieure (pour éviter une fuite du liquide caloporteur), l'évacuation des condensats et les connexions électriques.

De votre côté, veiller à ce que rien ne vienne obstruer l'unité extérieure de votre appareil (PAC air/eau et air/air).

## ● Ballon d'eau chaude :

L'entretien du ballon d'eau chaude consiste principalement à le purger et à le détartrer. En effet, l'accumulation de tartre dans la cuve finit par entraver la performance de votre appareil et fait grimper la consommation d'énergie.

EN BREF

## Pourquoi votre adresse va peut-être changer ?

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024, les communes de moins de 2 000 habitants doivent désormais donner un nom aux voies publiques qui n'en avaient pas et les habitations doivent disposer d'un numéro lisible. Que vous soyez propriétaire ou locataire, pensez à

informer les différents organismes de la modification de votre adresse. Vous pouvez nous faire parvenir la copie de l'attestation de la commune par mail, par courrier ou depuis votre agence en ligne, afin que nous mettions à jour vos coordonnées.



POUR INFO



## Profitez désormais des primes CEE pour isoler les murs extérieurs de votre maison

**SÉOLIS vous accompagne dans vos projets d'isolation et de chauffage et finance en partie vos travaux.**

### Quelques nouveautés :

- Depuis fin juin 2024, les travaux d'isolation des murs par l'extérieur peuvent désormais faire l'objet de primes CEE (8,50 €/m<sup>2</sup> isolé).
- Vos demandes de devis peuvent être réalisées directement sur [seolis.net](https://www.seolis.net) dans la rubrique **Particulier > Économie d'énergies > Spécial isolation**

Nous vous rappelons que les travaux doivent être réalisés par un professionnel RGE partenaire de SÉOLIS. Retrouvez la liste sur : [www.seolis.net/particulier/economies-energie/partenaires-seolis-isolation/](https://www.seolis.net/particulier/economies-energie/partenaires-seolis-isolation/)

## TOUT PRÈS DES PROS

### Dématérialisation des factures

À la suite de la loi de finances de 2024, la facturation électronique deviendra obligatoire pour SÉOLIS à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

D'ici là, si vous le souhaitez, nous pouvons mettre en place la dématérialisation des factures sur votre contrat.

Pour cela, il suffit d'envoyer votre demande à l'adresse mail : [commercial@seolis.net](mailto:commercial@seolis.net) en précisant la référence de votre contrat et l'adresse mail qui devra être utilisée pour l'envoi des factures dématérialisées.

## ÉCO & LOGIQUE

**Ne couvrez pas vos radiateurs quand ils fonctionnent et pensez à les dépoussiérer avant l'hiver !**



336 avenue de Paris - CS 98536  
79025 NIORT Cedex

Nos conseillers à votre écoute  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

PARTICULIERS

N°Cristal 0 969 397 901

PROFESSIONNELS

N°Cristal 0 969 397 902

APPEL NON SURTAXE

Directeur de Publication :

Sébastien Guindet

Rédactrice en chef : Lydie Clisson

Crédit photos : © Shutterstock

Maquette et illustration : RC2C

Dépôt Légal : ISSN 2425-2727

Les informations contenues dans cette lettre ne sont pas contractuelles.

SAEML à Directoire  
et Conseil de Surveillance  
au capital de 72 116 000 €  
RCS Niort 492 041 066



R14-L1